



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2018

Convocation du 19 octobre 2018

Etaient présents : François BIGEARD (Maire), Jacky LAPIERRE (1^{er} adjoint), Michel BRIGATTI (3^e adjoint), Patrick BOLLET (4^e adjoint), Hélène MOUCADEAU, Gilles BUGNOT, Jacqueline HENRY, Christophe POULLEAU, Monique ATWOOD, Benjamin BONIN, Denis BONIN. Jean-Luc DERECLLENNE (2^e adjoint) a donné procuration à Jacky LAPIERRE, Véronique VINCENT a donné procuration à Denis BONIN, Ginette JOUFFROY a donné procuration à François BIGEARD.

Monsieur le Maire fait respecter une minute de silence en l'hommage à M. Richard Atwood. Il donne lecture des remerciements de la famille pour le soutien de la commune.

Monsieur Le Maire demande l'ajout du point 13 bis : longueur de voirie dans le domaine public communal.
 Approbation

1. Avenant 1 marché maîtrise œuvre complexe scolaire,

Question reportée au prochain conseil. L'architecte souhaitant que cet avenant soit revu en réunion de travail le 06 novembre 2018.

M. Lapierre présente l'avancée du projet :

- Depuis le dernier conseil du 18 septembre 2018, la commune a pris connaissance qu'une demande de subvention appelée DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) en plus de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pouvait être sollicitée. Ces demandes seront déposées auprès de la préfecture dès validation du DCE.
- Le tableau de financement s'établit comme ci-dessous

COUT EMPRUNT GROUPE			
			TAUX
PRÊT TVA 2 ANS	500 000,00 €	4 500,00 €	0,45%
PRÊT SUBVENTIONS 2 ANS	1 700 000,00 €	15 300,00 €	0,45%
PRÊT PRINCIPAL	850 000,00 €	49 461,56 €	1,54%
RBT 2 PREMIERES ANNEES		59 362,00 €	
RBT SUR 18 ANS		49 462,00 €	
TOTAL	3 050 000,00 €		

- La région a confirmé qu'elle accordait, au titre d'EFFILOGIS, une première subvention de 30 000 € pour la phase étude.
- M. Lapierre fait part des réserves suivantes :
 Il faut que l'ensemble des dépenses soient éligibles par l'Etat,
 Il faut examiner le résultat de l'appel d'offre,
 Il peut y avoir des suppléments non comptabilisés.
- Pour information, la demande de permis de construire a été déposée le 10/10/2018. L'instruction peut durer 5 mois + 2 mois compte tenu du recours des tiers.
- L'architecte a émis un planning prévisionnel avec un début de travaux au 04/02/2019 et une réception au 10/02/2020.
- L'académie de DIJON et l'ARS (agence régionale de santé) ont émis un Avis favorable au projet.

Monsieur Bollet félicite le maire et le 1^{er} adjoint pour s'être lancé dans un tel projet, et réduire considérablement le coût des dépenses par la recherche de subvention notamment.

2. Délibération trésorier,

M. Le Maire expose qu'outre les prestations de caractère obligatoire exercées par les receveurs municipaux, ceux-ci sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, qui donnent lieu au versement, par la collectivité, d'une indemnité de conseil.

M. Prin ayant cessé d'exercer ses fonctions de Trésorier de Genlis le 30 juin 2018 au soir, une nouvelle délibération portant attribution de l'indemnité de conseil au nouveau receveur municipal doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable, conformément à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'attribution à Mme Marie CHAMBARLHAC de l'indemnité de conseil selon les mêmes modalités, à taux plein à compter du 1^{er} juillet 2018.

3. Affouages 2018-2019,

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité, de ne pas augmenter le stère de bois coupé, et laisse donc le prix à 4.50 € le stère.

Inscriptions ouvertes.

Le garde vient de finir de marquer les affouages. Les élus souhaitant participer au marquage des lots se réuniront lundi 29 octobre 2018 à 14 H00 à la mairie.

4. Coupes exercice 2019 forêt communale Donzy,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, demande à l'unanimité à l'Office National des Forêts :

- le martelage des parcelles 12.1 (relevé de couvert-RCV-bois d'industrie), 18 (coupe d'amélioration taillis et petites futaies) et 21 (coupe d'amélioration bois d'œuvre),
- la mise en vente en bloc et sur pied, des produits martelés des parcelles lors de la vente de 2018 (23 novembre) pour la P 12.1 et des ventes 2019 pour les P 18 et P 21.

5. Contrat prestations bornes incendie,

Le contrat de prestation de services pour l'entretien des poteaux d'incendie de la commune arrive à expiration.

Suez propose le renouvellement du contrat pour une durée de 6 ans pour un montant de rémunération de 78 € HT par poteaux incendie (75 € HT en 2013). La commune compte 16 bornes incendie.

Le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement auprès de SUEZ et demande à ce que les formalités administratives liées à la nouvelle réglementation des bornes incendies soient prises en charge par Suez. Cette condition sera ajoutée au contrat.

6. Délibération rapport CLECT,

La commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Comcom a émis son rapport le 27/09/2018. Monsieur le Maire présente un résumé du rapport.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité le rapport 2018 de la CLECT.

7. Sollicitation aide ENIR (Ecole Numérique Innovante Rurale),

Dans le cadre de la politique de développement du numérique, les collectivités territoriales peuvent répondre à un appel à projets émis par l'Etat, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires (cycle 2 et 3) des communes rurales.

Dans le cadre du projet, la subvention de l'Etat couvre 50 % de la dépense engagée et est plafonnée à 7 000 €. Pour être éligible, la dépense engagée devra s'élever à minima à 4 000 €.

Le Maire explique qu'il serait opportun de profiter de cette aide pour revoir l'équipement numérique des classes de primaire, par exemple pour l'achat de tablettes.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet et sollicite l'aide de l'Etat.

8. Délibération autorisant le maire à recourir à des agents contractuels,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser, pour une durée indéterminée de manière générale, à recourir à des agents contractuels, pour assurer le remplacement d'agents titulaires ou contractuels momentanément autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie,...

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité acceptent les propositions ci-dessus.

9. Délibération recrutement agent recenseur,

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2019.

Il propose de créer un emploi, pour faire face à des besoins temporaires d'activités à raison d'une rémunération forfaitaire de 1192 €.

M. Brigatti précise que la personne sera contrainte d'effectuer des opérations quotidiennes sur un mois entier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité les membres approuvent les propositions ci-dessus.

10. Demande de subvention FISAC,

La boucherie Saint Georges est dans la nécessité de faire l'acquisition notamment d'une banque réfrigérée. Monsieur Le Maire propose d'aider ce commerce de proximité en faisant l'acquisition de cette banque pour la boucherie et sollicite une aide au titre du FISAC à hauteur de 20 % du coût d'acquisition. Un dossier est à déposer à la DIRECCTE avant le 31/10/2018. Divers documents et études à l'initiative de la boucherie sont sollicités pour monter le dossier.

Après délibération le conseil décide à l'unanimité d'investir dans l'achat d'une vitrine qui sera mise à disposition de la boucherie et sollicite l'aide du FISAC à moins que la boucherie puisse supporter les 80 % restant du coût de l'investissement et effectuer directement le dossier de subvention.

Pour information, la boucherie expose à la table de LUCULUS à la foire le 09 novembre.

11. Propriété MFR,

La commune a reçu un courrier du notaire chargé du dossier de vente des locaux de la MFR.

Un acquéreur s'est fait connaître. Le notaire souhaite connaître la position de la commune.

Monsieur le Maire explique que la surface totale de la propriété est d'environ 43 000 m². Le prix de vente MFR est de 350 000€ soit 8.17€/m²

Estimations :

- o Acquéreur: 12 000m² - 98 052€
- o Commune de Fauverney : 28 000m² - 228 788€
- o Communs : 2 950 m² - 24 015€

Après délibération le conseil décide à l'unanimité d'acquérir auprès de l'acquéreur environ 28 000 m² de terrain et bâtiments ainsi qu'une partie des communs pour un montant de 240 000 €. Cette dépense sera inscrite au budget 2019

12. Logement studio hameau Chassagne,

Le locataire du studio de Chassagne a signifié son intention de résilier son bail au 30/09/2018.

Il a été attributaire du logement T2 à Chassagne.

Le conseil décide de faire des travaux de réfection du studio (tapisserie et salle de bain) et de la montée d'escaliers. Des devis seront sollicités

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la mise en place d'un nouveau bail dès que les travaux seront terminés et fixe le loyer mensuel à 211 €. Ce loyer sera révisé annuellement au 1er janvier selon la variation de l'indice IRL, pour une durée de 3 ans reconductible. Un cautionnaire sera nécessaire.

13. Point sur les travaux,

Monsieur Le Maire présente les travaux terminés : rues Aval et Liberté, Agence Postale Communale.

D'autre part il fait part des travaux en cours, à venir ou à étudier :

Réfection du cimetière :

- travail d'ELABOR 21 (reprise de concessions et d'emplacements)
- achat d'un panneau d'affichage
- Cheminée chauffage église : devis en attente

Déco de Noël :

- Solliciter le Siceco pour installation de guirlandes au moulin

Panneaux lumineux :

- Panneau d'info à changer : divers devis ont été reçus. Le conseil approuve l'achat du panneau lumineux auprès de l'entreprise Charvey pour un montant de 13 930€ HT

Pâquier :

- muret en pierre en cours de construction
- nouveaux jeux : toboggan + tourniquet
- Parcours VTT : devis Promut 36 925€ TTC
- Travaux du SBO de protection de berge de l'Ouche débuté

Salle de Chassagne :

- travaux terminés sur partie sanitaires.
- Devis carrelage et peinture cuisine sollicités + VMC et électricité - Budget 2019

Château :

- Prévoir de changer des radiateurs que les élus installeront
- Chemin de Chassagne (du pont de Magny sur Tille au château): devis de Noirot 24 000€ HT Budget 2019.

13.bis longueur de voirie dans le domaine public communal,

Suite à l'achat de la parcelle AC 5 (impasse Liberté) la commune a la possibilité d'intégrer cette longueur de voirie dans son domaine public communal. La voie mesure 48.39 mètres.

Le conseil décide à l'unanimité d'intégrer cette longueur dans le domaine public communal le passant de 6 km021 à 6 km 069.

14. Divers.

-Hélène Moucadeau : souhaite savoir où en est le projet de fusion de commune concernant Fauverney. Monsieur le Maire fait part qu'aucune perspective n'est ouverte pour le moment. Ce rapprochement n'est pas souhaité par les élus.

-Denis Bonin : un flyer sera rédigé et distribué dans les boîtes aux lettres pour sensibiliser les gens sur les stationnements illégaux.

-Benjamin Bonin : en attente de l'état des paiements des loyers des locataires.

Problème de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de cet été. Les administrés concernés doivent déposer un dossier en mairie composé d'un courrier et de photos.

Félicite les élus bénévoles pour les plantations hivernales.

-Patrick Bollet : remercie Bourgogne Plantations pour les conseils apportés pour le fleurissement du village.

Le Maire
François BIGEARD